

Rôles, missions et responsabilités en tant que DP - E1

Sécurité sur site		Organisation		Pédagogie	
Tâche	Mention	Tâche	Mention	Tâche	Mention
• Etre présent à la piscine		• Etres en mesure de contrôler licence, brevet, CACI, autorisation du tuteur légal		• Connaitre l'avancée des plongeurs en formation dans leur cursus de formation	
• S'assurer d'avoir le matériel de secours réglementaire		• Avoir le matériel de pratique en nombre suffisant		• Former des groupes de travail homogènes	
S'assurer d'avoir un moyen d'appel des secours fonctionnel (et savoir s'en servir)		• Avoir le matériel de pratique adapté à la séance		• Former les palanquées d'autonomes	
• S'assurer d'avoir accès aux issues de secours		• Vérifier désinfection tuba et détendeur si utilisateurs différents		• Affecter les nageurs/apnéistes dans des lignes d'eau réservées	
• Connaitre les moyens d'accès et d'évacuation du lieu		• Etre en mesure de désinfecter tuba et détendeur en cas de changement d'utilisateur		• Installer les ateliers/activités spécifiques	
• Fixer les caractéristiques des plongées		• Connaitre le règlement intérieur de la piscine		• Donner accès aux fiches de suivi si elles existent	
• Organiser les zones de travail (nage, apnée, baptême...)		• Connaissance du Plan de Secours		• Informer les formateurs de points particuliers à travailler	
• Rappeler les consignes de sécurité générales		• S'assurer de la convivialité		• Favoriser l'échange entre cadres	
Rappeler les consignes de sécurité particulières comme ligne d'eau réservée aux nageurs/apnéistes, ne pas courir...		• Avoir préparé certificat de baptême		• ...	
• ...		• ...			

P. Hector MF2 - DEJEPS plongée subaquatique
Instructeur Fédéral Régional Grand-Est N°57

Le DP-E1
* peut mettre en autonomie PE12
* peut autoriser GP-N4 à faire le baptême de majeur

DP E1 - Les points clés de l'organisation en piscine pour la plongée à l'air

Article A322-98 La plongée dans une piscine ou fosse de plongée dont la profondeur excède 6 mètres est soumise aux dispositions relatives à la plongée en milieu naturel. Par dérogation aux dispositions des sous-sections 1 et 2 lorsque la plongée se déroule en piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, le directeur de plongée est titulaire au minimum du niveau d'enseignement (E1) mentionné à l'annexe III-15b. Le directeur de plongée autorise les plongeurs justifiant des aptitudes PE-12 à plonger en autonomie et les guides de palanquée (GP) ou les plongeurs niveau 4 (P4) à effectuer les baptêmes. Par dérogation aux dispositions de l'article A322-72 du Code du Sport, lorsque la plongée se déroule en piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, la fiche de sécurité n'est pas obligatoire.

Gestion des moyens

- Identifier le POSS.
- Repérer et contrôler le matériel de secours réglementaire (sac O₂, téléphone...)
- Repérer les moyens de lutte contre l'incendie.
- Identifier les sorties de secours.
- Prendre en compte les ressources en cadres et élèves (ration élèves/encadrant)
- Prendre en compte les ressources en matériel (blocs, détendeurs, stabs, PMT)
- Prendre en compte le matériel spécifique (tapis, planches, cerceaux, lest, jeux...)
- Prendre en compte la surface et la(les) profondeur(s) du bassin.
- Prendre en compte la durée du créneau piscine.

Gestion des personnes

- Avoir fait un contrôle administratif pour les élèves et les cadres (licence, CACI...)
- Diriger les pratiquants vers le bon groupe.
- Prendre en compte les participants hors formation (nageur, plongeur autonome)
- Prendre en compte le niveau des participants en formation :
 - initiation, perfectionnement, recyclage, remédiation.
- Prendre en compte la progression sur la séance => zone de travail

Cadre réglementaire et pédagogique.

Relation avec les autres cadres.

- Strict respect du Code du Sport. En particulier :
 - Article A322-72
 - Article A322-77
 - Article A322-78-1
 - Article A322-78-3
 - Article A322-81
- Mettre à disposition les moyens de désinfection.
- Prendre en compte du MFT.
- Mettre à disposition les fiches de suivi.
- Favoriser l'échange entre encadrant pour le suivi des élèves.
- Assurer le briefing avec encadrants.
 - Sécurité générale et spécifique.
 - Surveillance et aide surface.
 - Niveau encadré : objectif(s) séance.
 - Conseils et réponses aux encadrants.
 - Par exemple : règles de sécurité et de bonnes pratiques (blocs couchés, ne pas courir, douche avant d'aller à l'eau...)